

L'enquête sur les Forces de Travail

1. POURQUOI UNE ENQUETE SUR LES FORCES DE TRAVAIL

L'enquête belge sur les forces de travail est menée auprès d'un échantillon de ménages. Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires coordonnées par l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et réalisées par les Instituts nationaux de statistique.

L'organisation de ce type d'enquête se justifie pour deux raisons principales.

1. L'établissement de **statistiques comparables** (autant que faire se peut) au niveau européen, voire mondial, sur le volume, la structure et l'évolution de l'emploi et du chômage. Les fichiers administratifs (pour la Belgique, ceux de l'ONSS, de l'INASTI, de l'ONEM ...), qui découlent de réglementations nationales particulières, ne constituent pas une source adéquate.

Le but d'une enquête telle que l'EFT est précisément de permettre le classement entre emploi, chômage, inactivité en référence aux catégories (définitions, conventions, recommandations) du Bureau international du travail (BIT) sur lesquelles s'aligne Eurostat, et d'assurer une certaine comparabilité. Ainsi, la notion (internationale) de "chômage BIT" définie ci-après est indépendante d'une éventuelle indemnisation (par l'ONEM, en Belgique)

2. En complément des autres sources régulières en matière de statistiques de l'emploi et du chômage (fichiers administratifs, enquêtes auprès des entreprises, ou enquêtes socio-économiques générales (ex-recensements décennaux) dont la périodicité ne permet pas de suivre les évolutions rapides du marché du travail), l'enquête apporte un grand nombre **d'informations originales**, non disponibles par ailleurs.

Citons, à titre d'exemples, une meilleure connaissance ...

- du travail à temps partiel et de ses motivations (lesquelles ne se trouvent évidemment pas dans les fichiers);
- de la durée du travail chez les salariés (fournie également par les enquêtes auprès des entreprises) et les non-salariés (pour lesquels l'EFT constitue l'unique source);
- des différentes formes de travail temporaire (ALE, intérim, en alternance avec une formation, contrats d'étudiants, ...);
- de la recherche par certains travailleurs d'un autre emploi, ce qui peut indiquer une situation de sous-emploi quantitatif (désir de travailler plus d'heures hebdomadaires) ou qualitatif (recherche d'un emploi plus en rapport avec les qualifications ou de meilleures conditions de travail);
- des chômeurs découragés (personnes qui souhaiteraient travailler mais estiment qu'aucun emploi n'est disponible);
- des raisons pour lesquelles certains, bien que cherchant un emploi, ne seraient pas disponibles pour commencer à travailler à bref délai, ou, au contraire, se déclarent disposés à travailler mais ne cherchent pas d'emploi;
- des formations (générales ou professionnelles, en ou hors entreprises);
- de la mobilité géographique des travailleurs selon certaines caractéristiques individuelles.

2. ORGANISATION ET CHAMP DE L'ENQUETE

L'enquête couvre l'ensemble de la population des ménages privés (excluant donc les ménages collectifs tels les maisons de retraite, prisons, casernes, couvents, orphelinats, ...) qui résident sur le territoire national, y compris les personnes qui, pour des raisons d'études, de congés, de maladie, de mission ... se sont éloignées du domicile pour de courtes périodes de temps. Le ménage est ici défini comme une unité constituée, soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui, unies ou non par des liens de famille, occupent habituellement un même logement et y vivent en commun.

Les personnes tirées au sort sont tenues de participer à l'enquête. Elles sont classées dans l'un des groupes (a un emploi, chômeur ou inactif), sur la base d'informations obtenues à l'aide d'un questionnaire portant principalement sur leur activité au cours d'une **semaine de référence** donnée (depuis 1999, l'échantillon est uniformément réparti sur les 52 semaines de l'année).

Il s'agit, pour l'essentiel, d'une enquête par entretien structuré en face-à-face basé sur un questionnaire individuel, principalement composé de questions fermées, et d'un nombre limité de questions ouvertes faisant l'objet d'un codage ultérieur sur la base de nomenclatures spécifiques (professions, branches d'activité économique ...). L'enregistrement des réponses est réalisé par l'enquêteur selon un cheminement strict (questionnaire "structuré"). En janvier 1999, le questionnaire a été modifié par rapport aux enquêtes antérieures: priorité a été donnée aux informations objectives (telles celles fournies par la question 1: *M_ a-t-elle, au cours de la semaine de référence, effectué un travail rémunéré, même si ce n'est que pour une heure ?*), alors que le statut subjectif (question 83) n'arrive qu'en fin d'interview.

3. CONTENU

Le **contexte démographique** (sexe, âge, état civil, liens familiaux au sein du ménage, nationalité, nombre d'années de résidence et pays de naissance s'il s'agit d'une personne de nationalité étrangère) figure sur un formulaire de ménage, qui reprend les informations issues du Registre national.

Chaque membre du ménage âgé de 15 ans et plus est invité à répondre au questionnaire individuel (en cas d'absence, une autre personne du ménage peut donner les renseignements).

Les réponses apportent des informations particulières et individuelles relatives à :

3.1 **la situation au regard de l'emploi**, au cours de la semaine de référence (questions 1 à 4);

3.2 **l'emploi principal**: le statut professionnel, l'activité économique de l'unité locale de travail (l'établissement), la profession, le nombre de personnes travaillant dans l'unité locale de, l'ancienneté dans l'emploi, la permanence de l'emploi, (questions 5 à 16);

3.3 **la durée et les caractéristiques du temps de travail**: la distinction entre temps plein et temps partiel, le nombre d'heures effectivement prestées durant la semaine de référence et le nombre d'heures habituellement prestées, ainsi que la raison éventuelle pour laquelle ces nombres diffèrent (vacances, maladie, horaire flexible, conflit du travail, heures supplémentaires, ...), le travail posté, le travail du soir ou de nuit, le travail le samedi ou le dimanche, le travail à domicile (questions 17 à 26 & 34 à 36);

3.4 **la deuxième activité** éventuelle: l'existence d'un emploi secondaire, le statut professionnel, l'activité économique de l'unité locale, le nombre d'heures effectivement prestées et habituellement prestées, la permanence de l'emploi (questions 27 à 33);

3.5 **la recherche d'un autre emploi par la personne employée**: le motif (crainte de perdre l'emploi actuel, situation de sous-emploi quantitatif ou qualitatif), le type d'emploi recherché, les méthodes utilisées au cours du mois de référence afin de trouver un autre emploi, la durée de la recherche d'un autre emploi, la disponibilité pour changer de travail dans un délai de deux semaines, l'inscription auprès d'un bureau officiel de placement (questions 39 à 42, 52 à 58 & 62 à 64);

3.6 **la recherche d'un emploi par la personne sans emploi**: le type d'emploi recherché, les méthodes² utilisées au cours du mois de référence afin de trouver un emploi, la durée de la recherche d'un emploi, la disponibilité pour le travail dans un délai de deux semaines, la situation de la personne immédiatement avant qu'elle ne commence à chercher un emploi (ou dans l'attente que ce nouvel emploi commence), l'inscription auprès d'un bureau officiel de placement (questions 43 à 58);

3.7 **la situation un an avant l'enquête**: le lieu de résidence, la situation au regard de l'emploi, le statut professionnel, l'activité économique de l'unité locale où la personne travaillait (questions 59 et 67 à 71);

3.8 **l'expérience professionnelle** précédente des personnes sans emploi: l'année où la personne a travaillé pour la dernière fois, la principale raison pour avoir quitté le dernier emploi ou la dernière entreprise, le statut professionnel dans le dernier emploi, l'activité économique de l'unité locale où la personne a eu son dernier emploi, la profession exercée dans le dernier emploi, l'occupation ou non d'un emploi d'une durée d'au moins 6 mois (questions 60 et 61 & 67 à 72);

3.9 **la formation et l'enseignement**: le niveau du diplôme (d'enseignement, de formation postsecondaire ou de formation professionnelle) le plus élevé; ainsi que la formation reçue au cours du mois de référence, son cadre (école, lieu de travail), son objet, et sa durée (questions 79 à 89);

3.10 le **statut subjectif**, où l'interviewé choisit parmi différentes situations ("exerce un emploi", "élève/étudiant/en formation", "homme/femme au foyer", "chômeur", "pensionné", ...) celle qui le caractérise le mieux (indépendamment des critères du BIT ci-après) (question 90);

3.11 **les revenus** (la réponse à ces questions est facultative) (questions 91 à 93).

Bien entendu, le cheminement est tel que personne ne répond à chacune des 93 questions

De plus, durant le deuxième trimestre 2000, un **module ad hoc** (questions 85 à 99) relatif au **passage de l'école à la vie professionnelle** a été intégré au questionnaire (voir Appendice)

4. CONCEPTS DE BASE ET DEFINITIONS

Rappelons que l'EFT fournit des informations sur les trois groupes exhaustifs et distincts (**personnes ayant un emploi, chômeurs BIT et inactifs**), les individus de moins de 15 ans étant classés d'office comme économiquement inactifs.

Ainsi qu'il est signalé plus haut, la comparabilité (dans le temps et dans l'espace), au niveau international, des informations relatives à l'emploi et au chômage suppose l'adoption de définitions et conventions stables. L'EFT se base sur la "Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi", adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982).

Les définitions essentielles sont reprises ci-après.

4.1. Emploi

Les personnes ayant un emploi (parfois nommés "actifs occupés" ou encore "travailleurs") comprennent toutes celles qui ont atteint un âge spécifié (fixé à 15 ans depuis 1992) et qui se trouvaient, durant la semaine de référence, dans une des catégories suivantes:

a. "*Emploi salarié*":

a1. "personnes au travail": personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail (avec ou sans contrat formel) moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature;

a2. "personnes qui ont un emploi mais ne sont pas au travail": personnes qui, ayant déjà travaillé dans leur emploi actuel, en étaient absentes durant la période de référence (pour cause de vacances, maladie, maternité, conflit social, intempéries ou autre) et avaient un lien formel avec leur emploi.

(Les apprentis qui ont reçu une rétribution en espèces ou en nature sont considérés comme travailleurs salariés)

b. "*Emploi non salarié*":

b1. "personnes au travail": personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèces ou en nature (les aidants familiaux non rémunérés sont considérés comme travailleurs non salariés);

b2. "personnes ayant une entreprise mais n'étant pas au travail": personnes qui, durant la semaine de référence, avaient une entreprise (industrielle, commerciale, agricole ou de services), mais n'étaient temporairement pas au travail pour toute raison spécifique.

Dans la pratique, on interprète la notion de "travail effectué au cours de la période de référence" comme un travail d'une durée d'une heure au moins. On entend par là que même un travailleur à temps très partiel est censé avoir un emploi.

4.2. Chômage BIT

Les chômeurs au sens du BIT ("actifs inoccupés") comprennent toutes les personnes ayant atteint l'âge de 15 ans, qui au cours de la période de référence étaient à la fois:

- ⇒ "sans travail", c'est-à-dire dépourvues d'un emploi salarié ou non salarié, comme défini ci-avant;
- ⇒ "disponibles pour travailler" dans un emploi salarié ou non salarié; ceci signifie, dans le cadre de l'EFT, que si un travail était trouvé dans la semaine de référence considérée, la personne serait capable de commencer à travailler dans un délai de deux semaines;
- ⇒ "à la recherche d'un emploi", c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié (dans le cadre de l'EFT, seules les méthodes actives utilisées au cours des quatre dernières semaines précédant l'entretien sont enregistrées. Les personnes ayant déjà trouvé un emploi (avant ou durant la semaine de référence) commençant endéans les trois mois sont considérées comme des chômeurs BIT, indépendamment des démarches entreprises au cours des quatre dernières semaines.

L'utilisation du terme "chômeur" signifiera toujours "chômeur au sens du BIT", rappelons que ce statut ne dépend pas d'une inscription auprès d'un bureau officiel de placement (FOREM, ACTIRIS, VDAB)

Les deux grands groupes décrits ci-avant (travailleurs et chômeurs, autrement dit l'ensemble des actifs, occupés ou non) constituent les "forces de travail" ou la "population active du moment", mesurée par rapport à une courte période de référence (la semaine, dans le cas des enquêtes Eurostat).

4.3. Population inactive

La "population inactive" comprend toutes les personnes, y compris celles âgées de moins de 15 ans, qui n'étaient pas économiquement actives comme défini précédemment, notamment: celles s'occupant exclusivement de leur ménage (homme ou femme au foyer), les travailleurs bénévoles (pour une institution humanitaire par exemple), les étudiants et les pensionnés (pour autant qu'ils n'exercent pas la moindre activité rémunérée). Cette définition est en accord avec l'optique des Comptes nationaux, qui ne prennent pas en considération le travail non rémunéré, domestique ou autre, dans le calcul du produit national brut, et vise à une cohérence entre statistiques économiques (Comptes nationaux) et statistiques sociales (Comptes de l'emploi).

4.4. Taux d'activité, d'emploi et de chômage

Les taux d'activité représentent les "forces de travail" (personnes actives occupées et personnes en chômage) en pourcentages de la population de 15 à 64 ans.

Les taux d'emploi (ou taux d'occupation) représentent les personnes en emploi (actives occupées) en pourcentage de la population de 15 à 64 ans.

Les taux de chômage représentent les chômeurs en pourcentage des forces de travail (actifs occupés et chômeurs au sens du BIT).

5.METHODOLOGIE

Le tirage au sort d'un échantillon de ménages précède l'enquête proprement dite (phase de collecte des informations), elle-même suivie de l'extrapolation à la population totale des réponses de l'échantillon.

5.1 Plan de sondage

L'enquête continue sur les forces de travail est basée sur un plan de sondage stratifié à deux degrés. La taille totale de l'échantillon est de 59.700 ménages (45.555 ménages, soit 91.107 personnes d'âge actif de 15 ans et plus, ont effectivement participé à l'enquête) ce qui représente un taux de sondage moyen de 1/90 environ. La base de sondage est le Registre national des personnes physiques, dérivé des registres de population des communes.

Le territoire national est divisé en provinces (en y assimilant la Région de Bruxelles-Capitale) qui forment 11 strates.

L'échantillon de chaque province est proportionnel à la racine carrée du nombre de ménages qui y résident; le taux d'échantillonnage des strates les moins peuplées est toutefois renforcé.

Au sein de chaque strate, un sondage à deux degrés est réalisé. Les unités primaires (U.P.) sont constituées des sections statistiques. Les sections, qui regroupent des secteurs (définis à l'occasion du recensement de 1971 et actualisés depuis lors), sont au nombre de 6.192 (soit une dizaine par commune, avec une superficie

moyenne de 5 km²) et correspondent à un quartier urbain ou à un village ou hameau en zone rurale. Elles sont sélectionnées avec une probabilité proportionnelle au nombre de ménages qui y résident.

L'unité d'échantillonnage secondaire est le ménage. A l'intérieur de chaque unité primaire on tire 20 ménages choisis aléatoirement selon un procédé assurant le balayage de tout le registre de l'U.P. prise en considération. Le taux de sondage global (unités primaires et secondaires) est identique pour toutes les communes d'une même strate.

5.2 Méthodes d'ajustement

L'enquête sur les forces de travail est une enquête strictement continue (52 semaines de référence) donnant des résultats pour chaque trimestre et pour l'année (moyenne).

Pour chaque trimestre, l'extrapolation à l'univers, incluant les ajustements pour non-réponses, est effectuée sur la base des personnes. La population et l'échantillon font l'objet d'une stratification a posteriori suivant la province, le sexe et l'âge (classes de 5 ans, en regroupant les personnes de 75 ans et plus). Dans chacune des catégories est calculé un coefficient de pondération qui fait intervenir au numérateur la population calculée sur base du Registre national des personnes physiques (et donc non entachée d'erreur de sondage) au milieu de chaque trimestre et au dénominateur le nombre de réponses utilisables de l'enquête.

6. PRECISION DES ESTIMATIONS

Toute enquête par sondage entraîne certains types d'erreurs (de nature ou de statut très différent) au niveau des résultats (ou estimations):

- les erreurs d'échantillonnage dues à l'aléa du tirage (qui entraîne une différence probable, due au seul hasard, entre les résultats d'un sondage et ceux d'un dénombrement complet de la population),
- les erreurs de couverture (notre base de sondage, le Registre national, ne reprend pas les personnes en séjour irrégulier ni les diplomates; par ailleurs, pour des raisons pratiques, les sections statistiques les moins peuplées (représentant 0,15% de la population) ne sont pas couvertes par l'enquête),
- les erreurs dues au phénomène de la non-réponse due au refus (rare) ou à l'absence (ainsi, les ménages souvent absents de leur domicile pour cause de vacances ont une plus faible probabilité d'être interrogés, ce qui peut biaiser les estimations; en revanche, en cas d'éloignement temporaire d'un membre du ménage composé de plusieurs personnes (raisons professionnelles, études, hospitalisation...), un autre membre du ménage pourra répondre en son nom.
- les erreurs d'observation (erreurs techniques, de codage, de déclaration du répondant ...)

Notons que les trois derniers types d'erreur se rencontreraient aussi dans les enquêtes exhaustives du type recensement.

On peut cependant considérer que les résultats obtenus à partir de l'échantillon de l'enquête belge fournissent des estimations relativement précises des principaux ensembles (au niveau de la Belgique et des régions).

Toutefois, plus on souhaite détailler la classification des résultats, plus l'erreur aléatoire relative risque d'être grande. Les estimations de sous-groupes trop restreints subissent de telles fluctuations aléatoires qu'elles apparaissent difficilement interprétables. En pratique, toute estimation inférieure à 5.000 individus sera interprétée avec la plus grande des prudenances.

6.1 Intervalles de confiance

A partir d'un échantillon restreint de la population adulte (15 ans et plus) du Royaume (environ 90.000 individus interrogés) l'enquête sur les forces de travail a pour ambition de fournir des informations sur l'ensemble de cette population. Rappelons que, l'échantillon étant tiré au hasard, les résultats fournis par le sondage sont aléatoires. Ceci signifie notamment que deux échantillons de même taille, tirés dans la même population, ne fourniraient vraisemblablement pas des résultats identiques.

A une valeur (effectif, moyenne, proportion,...) estimée à partir de l'échantillon tiré, on peut associer des "valeurs limites", aléatoires elles aussi, qui déterminent un "intervalle de confiance" (I.C.) d'une valeur centrale estimée par le sondage. Cet intervalle de confiance reflète le niveau de précision associé au sondage pour la valeur estimée. Plus cet intervalle est restreint, plus la valeur déduite du sondage sera considérée comme précise. Les intervalles de confiance sont classiquement donnés à 95% de probabilité et s'étendent (approximativement) de ± 2 fois l'écart type de l'estimation par rapport à la valeur centrale. Cela veut dire que l'intervalle de confiance "à deux σ " obtenu a 95 "chances" sur 100 de contenir la "vraie" valeur de la variable étudiée (qui correspond à l'ensemble de la population et n'est pas aléatoire).

On a tenté d'estimer avec une certaine fiabilité la précision des estimations fournies par l'enquête. Les estimations de la précision indiquées dans les tableaux de la section suivante tiennent compte du plan de sondage retenu, de la non réponse enregistrée et de la méthode d'ajustement utilisée.

Intervalles de confiance des principaux résultats annuels pour 2007

Belgique

	Total	A un emploi	Chômeur BIT	Etudiant	Autre inactif		Taux d'emploi	Taux d'activité	Taux de chômage
	15 ans et plus	15 ans et plus	15 ans et plus	15 ans et plus	15-64 ans	65 ans et plus	15-64 ans	15-64 ans	15-64 ans
Estimation N	8.831.280	4.380.278	353.005	818.243	1.489.018	1.790.736	62,0%	67,1%	7,5%
Prop. estimée p	100,00%	49,60%	4,00%	9,27%	16,86%	20,28%	.	.	.
Ecart type sur N		14.704	7.427	6.165	12.217	2.848	0,21%	0,18%	0,16%
Intervalle sur N		[4.350.870 4.409.685]	[338.150 367.859]	[805.913 830.572]	[1.464.584 1.513.451]	[1.785.040 1.796.431]	[61,6% 62,4%]	[66,7% 67,4%]	[7,1% 7,8%]

Région de Bruxelles-Capitale

	Total	A un emploi	Chômeur BIT	Etudiant	Autre inactif		Taux d'emploi	Taux d'activité	Taux de chômage
	15 ans et plus	15 ans et plus	15 ans et plus	15 ans et plus	15-64 ans	65 ans et plus	15-64 ans	15-64 ans	15-64 ans
Estimation N	845.402	382.541	78.662	85.818	148.709	149.672	54,8%	66,1%	17,2%
Prop. estimée p	100,00%	45,25%	9,30%	10,15%	17,59%	17,70%	.	.	.
Ecart type sur N		4.677	2.951	1.862	3.863	594	0,66%	0,55%	0,65%
Intervalle sur N		[373.186 391.895]	[72.759 84.564]	[82.093 89.541]	[140.982 156.436]	[148.483 150.860]	[53,4% 56,0%]	[65,0% 67,2%]	[15,8% 18,4%]

Région flamande

	Total	A un emploi	Chômeur BIT	Etudiant	Autre inactif		Taux d'emploi	Taux d'activité	Taux de chômage
	15 ans et plus	15 ans et plus	15 ans et plus	15 ans et plus	15-64 ans	65 ans et plus	15-64 ans	15-64 ans	15-64 ans
Estimation N	5.149.360	2.697.312	122.452	450.609	798.950	1.080.038	66,1%	69,1%	4,4%
Prop. estimée p	100,00%	52,38%	2,38%	8,75%	15,52%	20,97%	.	.	.
Ecart type sur N		10.358	4.735	4.804	8.432	2.363	0,25%	0,23%	0,17%
Intervalle sur N		[2.676.595 2.718.027]	[112.982 131.921]	[441.001 460.216]	[782.086 815.813]	[1.075.310 1.084.764]	[65,6% 66,6%]	[68,6% 69,5%]	[4,0% 4,6%]

Région wallonne

	Total	A un emploi	Chômeur BIT	Etudiant	Autre inactif		Taux d'emploi	Taux d'activité	Taux de chômage
	15 ans et plus	15 ans et plus	15 ans et plus	15 ans et plus	15-64 ans	65 ans et plus	15-64 ans	15-64 ans	15-64 ans
Estimation N	2.836.518	1.300.425	151.891	281.817	541.359	561.026	57,0%	63,7%	10,5%
Prop. estimée p	100,00%	45,85%	5,35%	9,94%	19,09%	19,78%	.	.	.
Ecart type sur N		9.329	4.903	3.385	7.952	1.473	0,41%	0,36%	0,34%
Intervalle sur N		[1.281.767 1.319.082]	[142.085 161.695]	[275.046 288.587]	[525.455 557.262]	[558.080 563.972]	[56,1% 57,7%]	[62,9% 64,3%]	[9,8% 11,2%]

7. LES NOMENCLATURES D'ACTIVITES (NACE-BEL) ET DE PROFESSIONS (CITP-COM)

Depuis l'enquête menée en 1993, de nouvelles nomenclatures, harmonisées au niveau international et concernant les activités économiques et les professions ont été mises en œuvre.

L'importance des modifications intervenues empêche toute comparaison stricte avec les nomenclatures précédemment appliquées (NACE-70 pour les activités économiques et CITP-68 pour les professions).

On trouvera ci-après un bref descriptif de ces nomenclatures actualisées.

7.1 La nomenclature des professions

La Classification internationale type des professions (en anglais: International Standard Classification of Occupations - ISCO), révisée (CITP-88), représente un "système de classement et d'agrégation des données d'informations relatives aux professions qui permettent de recueillir les recensements de population et les enquêtes statistiques" [BIT]. Elle se veut "un instrument propre à mettre en perspective internationale des données nationales sur les professions" ce qui implique un mode d'agrégation des divers groupes de professions qui puisse s'appliquer aux forces de travail des différents pays.

Par rapport à l'ancienne version de la CITP (contenu professionnel jugé dépassé, groupes de professions trop hétérogènes ou non suffisamment différenciés par "compétence"), les critères principaux, utilisés pour définir le système des "grands groupes" (au nombre de 10), "sous-grands groupes" (28), "sous-groupes" (113) et "groupes de base" (377) sont le "niveau de qualification" (défini par référence à la classification internationale de l'éducation ou des niveaux de l'enseignement) et la "spécialisation des qualifications" (défini par rapport aux différentes disciplines, aux procédés de fabrication, à l'équipement utilisé, aux services fournis etc.). Dans le cadre des enquêtes communautaires Eurostat sur les forces de travail, c'est une version allégée de la CITP-88, mieux adaptée aux besoins de la Communauté, qui est retenue ("CITP-COM").

Il est à noter que, conformément à la résolution du BIT relative à cette classification, la nomenclature nationale des professions établie par la Direction générale "Statistique et Information économique" du SPF Economie (anciennement INS) dans le cadre du recensement de la population de 1991 prévoit une grille de conversion à la nomenclature internationale.

7.2 La nomenclature des activités économiques

La "NACE-bel" qui est la nomenclature belge établie par la Direction générale "Statistique et Information économique" du SPF Economie (anciennement INS) et dérivée de la NACE-rév.1 donne, comparée à cette dernière, un niveau de détail plus élaboré pour tenir compte des spécificités nationales.